

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada

Appel d'offres

Adresser l'Offre de service dûment remplie à :
M^{me} Asia Kotasinska, gestionnaire,
Consortiums du droit d'auteur et des projets
de français

La Corporation du Conseil des ministres de
l'Éducation, Canada

a.kotasinska@cmecc.ca

(416) 721-7523

Date d'émission : le 27 novembre 2025

Date de clôture : le 19 décembre 2025

Heure de clôture : **16 h, heure normale**
de l'Est

Toutes les Offres de service devraient porter la
mention « Autoformation portant sur
l'acquisition et l'enseignement des stratégies de
lecture et d'écriture en contexte minoritaire
francophone au Canada (de la 4^e à la
12^e année) », clairement indiquée, ainsi que la
date de clôture.

Diffusé par : La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CCMEC)

95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106

Toronto (Ontario)

M4V 1N6

**Section à remplir par l'Auteur d'une offre et
à joindre à l'Offre de service dûment remplie**

Par l'apposition de sa signature ci-dessous, l'Auteur d'une offre certifie qu'il a lu et compris toutes
les dispositions du présent Appel d'offres et qu'il accepte d'être lié par elles.

Nom : _____ Date : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province/Territoire : _____ Code postal : _____

Téléphone : (____) _____

**La CCMEC utilisera l'information ci-dessous pour communiquer avec la Personne-ressource clé
désignée par l'Auteur d'une offre.**

Nom de la personne-ressource clé désignée par l'Auteur d'une offre : _____

Titre : _____

Signature : _____

Téléphone : (____) _____ Courriel : _____

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada

Appel d'offres

pour

une autoformation portant sur l'acquisition et l'enseignement des stratégies de lecture et d'écriture en contexte minoritaire francophone au Canada (de la 4^e à la 12^e année)

Please note that this Request for Proposals is available in French only, as fluency in French is required for all service providers responding to this call.

Diffusé le 27 novembre 2025

Date limite de présentation des Offres de service : le 19 décembre 2025 à 16 h, heure normale de l'Est

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1.	INTRODUCTION.....	1
1.1	Invitation aux Auteurs d’une offre et renseignements généraux	1
1.2	Type de Contrat.....	1
1.3	Calendrier	1
1.4	Questions des Auteurs d’une offre et autres communications.....	2
1.5	Présentation des Offres de service	2
1.6	Amendements ou retraits des Offres de service	3
1.7	Irrévocabilité des Offres de service	3
1.8	Droit de la CCMEC d’apporter des amendements et/ou suppléments à l’AO avant la Date limite.....	3
PARTIE 2.	EXIGENCES RELATIVES À L’OFFRE DE SERVICE ET AU PRIX	4
2.1	Exigences relatives à l’Offre de service.....	4
2.2	Conflit d’intérêts	5
2.3	Expérience.....	5
2.4	Format et plan de l’Offre de service	6
2.5	Proposition de prix.....	6
2.6	Coûts	7
2.7	Confidentialité.....	7
PARTIE 3.	VUE D’ENSEMBLE DU PROJET	8
3.1	Renseignements généraux sur le CMEC, la CCMEC, le Secrétariat du CMEC, le Consortium du français langue première et le Comité du Consortium du français langue première	8
3.2	Contexte du Projet	9
3.3	Avantages et raison d’être du Projet	11
PARTIE 4.	RESPONSABILITÉS DE L’AUTEUR D’UNE OFFRE	12
4.1	Portée du Projet.....	12
4.2	Activités et réalisations attendues.....	13
PARTIE 5.	GOVERNANCE ET PROCESSUS.....	15
5.1	Gestionnaire	15
5.2	Dotation en personnel	15
PARTIE 6.	ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICE	15
6.1	Comité d’évaluation	15
6.2	Processus d’évaluation et sélection d’une Offre de service	16
PARTIE 7.	QUESTIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES	16
7.1	Droits généraux de la CCMEC	16

7.2	Responsabilité de la CCMEC à l'égard des coûts de l'Auteur d'une offre.....	17
7.3	Lois applicables et attournement	17
7.4	Limitation de responsabilité	17
7.5	Propriété des Offres de service.....	18
7.6	Propriété intellectuelle	18
7.7	Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée.....	18
7.8	Information confidentielle	18
7.9	Cession de l'AO par la CCMEC.....	19
7.10	Cession des Offres de service.....	19
ANNEXE A – FORMAT ET PLAN DE L'OFFRE DE SERVICE		20
A.1	Instructions concernant le format de l'Offre de service.....	20
A.2	Instructions concernant le plan de l'Offre de service	20
ANNEXE B – DÉCLARATION D'OBSERVATION FISCALE		25
ANNEXE C – FORMULAIRE DE CONTRAT		26
ANNEXE D – FORMULAIRE D'ÉVALUATION		27

PARTIE 1. INTRODUCTION

1.1 Invitation aux Auteurs d'une offre et renseignements généraux

- 1.1.1 Le présent Appel d'offres (l'« AO ») est une invitation de La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (la « CCMEC »), agissant au nom du Consortium du français langue première (le « Consortium ») (qui inclut l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception du Québec), demandant à d'éventuels Auteurs d'une offre de présenter une Offre de service pour élaborer une ressource de perfectionnement professionnel destinée au personnel enseignant et axée sur des stratégies visant à soutenir l'engagement des élèves au secondaire, dans le cadre des programmes de français langue première au Canada (le « Projet »).
- 1.1.2 La CCMEC est l'entité juridique qui représente le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (le « CMEC »).

1.2 Type de Contrat

- 1.2.1 L'Auteur d'une offre qui sera sélectionné devra signer un contrat rédigé par la CCMEC (le « Contrat »).
- 1.2.2 Au-delà de tous autres droits ou recours qu'elle peut avoir en droit ou en équité, la CCMEC aura le droit d'annuler tout Contrat conclu avec l'Auteur d'une offre relativement au présent AO advenant que la CCMEC, à sa seule discrétion, établisse que ledit Auteur d'une offre a fait une déclaration inexacte ou a présenté de l'information inexacte ou trompeuse dans son Offre de service.

1.3 Calendrier

Le tableau ci-après présente la succession des événements et des dates limites auxquels le présent AO fait référence (le « Calendrier »). Le Calendrier est susceptible de modifications et d'amendements à la seule discrétion de la CCMEC.

Événement	Date
Diffusion de l'AO	le 27 novembre 2025
Date limite à laquelle les Auteurs d'une offre peuvent soumettre leurs questions écrites	le 17 décembre 2025
Date limite de soumission des Offres de service par les Auteurs d'une offre	le 19 décembre 2025

Fin de l'évaluation des Offres de service	le 23 janvier 2026
Notification à l'Auteur d'une offre retenu	le 27 janvier 2026

1.4 Questions des Auteurs d'une offre et autres communications

Sauf disposition expresse des présentes, toutes les communications, y compris toutes les questions concernant le présent AO, doivent être effectuées par écrit et doivent être envoyées par courriel et adressées à M^{me} Asia Kotasinska, à a.kotasinska@cmec.ca, au plus tard le **17 décembre 2025 à 16 h, heure normale de l'Est**. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit, par le même média que celui utilisé pour la diffusion du présent AO. Les réponses aux questions seront dans la même langue que les questions auxquelles elles répondent, qui peuvent être posées en français ou en anglais. La CCMEC n'a aucune obligation de confidentialité concernant les questions soumises ou la réponse à ces questions et n'assume aucune responsabilité à cet égard. L'Auteur ou les Auteurs d'une offre ayant posé la question ne seront pas identifiés. Les réponses aux questions devront être considérées comme étant fournies à titre purement informatif. Les amendements ou suppléments au présent AO sont abordés à l'article 1.8.

1.5 Présentation des Offres de service

- 1.5.1 Chaque Auteur d'une offre doit soumettre une (1) copie électronique de son Offre de service, en format PDF (Adobe Acrobat) ou MS Word (de préférence), par courriel adressé à **M^{me} Asia Kotasinska** (la « Gestionnaire »), à a.kotasinska@cmec.ca. L'Offre de service doit être formatée pour impression sur papier de format lettre.
- 1.5.2 Afin d'être admissibles à cet AO, les Offres de service doivent avoir été reçues par la Gestionnaire de la façon décrite au paragraphe 1.5.1, au plus tard le **19 décembre 2025 à 16 h, heure normale de l'Est** (la « Date limite »). L'heure officielle de réception des Offres de service sera déterminée selon l'heure à l'horloge utilisée par la Gestionnaire pour horodater les Offres de service. Les Offres de service seront acceptées les jours ouvrables, jusqu'à la Date limite.
- 1.5.3 La CCMEC n'acceptera ni ne considérera aucune Offre de service transmise par télécopieur ou par tout autre moyen non prévu dans le présent AO.
- 1.5.4 Les Offres de service reçues après la Date limite peuvent être ouvertes ou non, et peuvent, à la seule discrétion de la CCMEC, être détruites ou conservées par la CCMEC.

1.5.5 Les Offres de service doivent être présentées en français ou en anglais.

1.6 Amendements ou retraits des Offres de service

1.6.1 Un Auteur d'une offre qui présente une Offre de service en réponse au présent AO peut, en tout temps avant la Date limite, modifier ou retirer son Offre de service, à condition que ledit amendement ou ledit retrait soit reçu par écrit par la Gestionnaire au plus tard à la Date limite. Toute Offre de service amendée ou tout avis de retrait doit être remis à la CCMEC de la façon décrite au paragraphe 1.5.1.

1.6.2 La CCMEC ne tiendra pas compte de tout amendement ou retrait reçu après la Date limite.

1.7 Irrévocabilité des Offres de service

Sous réserve du droit de l'Auteur d'une offre de retirer son Offre de service avant la Date limite, les Offres de service seront irrévocables par l'Auteur d'une offre et resteront en vigueur et ouvertes pour acceptation par la CCMEC pendant quatre (4) mois à partir de la Date limite.

1.8 Droit de la CCMEC d'apporter des amendements et/ou suppléments à l'AO avant la Date limite

1.8.1 Tout amendement et/ou supplément ne peut être apporté au présent AO qu'au moyen d'un addenda diffusé par écrit par la Gestionnaire de la même façon que le présent AO a été diffusé.

1.8.2 Aucun amendement et/ou supplément apporté au présent AO de toute autre manière, y compris toute déclaration verbale ou autre déclaration écrite effectuée par la CCMEC, par ses Membres, par la Gestionnaire ou par leurs employés, agents, experts-conseils ou conseillers respectifs, ne peut constituer un amendement ou supplément au présent AO.

1.8.3 Tout amendement et/ou supplément diffusé avant la Date limite aura force exécutoire pour chaque Auteur d'une offre, et la CCMEC a le droit de considérer que l'information contenue dans l'addenda a été prise en compte par l'Auteur d'une offre dans son Offre de service.

1.8.4 L'Auteur d'une offre a la responsabilité exclusive de s'assurer qu'il a reçu, le cas échéant, tous les addendas diffusés en vertu du présent article 1.8.

PARTIE 2. EXIGENCES RELATIVES À L'OFFRE DE SERVICE ET AU PRIX

2.1 Exigences relatives à l'Offre de service

- 2.1.1 Une Offre de service devrait respecter toutes les exigences énoncées dans le présent article, faute de quoi, à la seule discrétion de la CCMEC, elle peut ne pas être considérée ni évaluée. Les exigences sont les suivantes.
- 2.1.2 L'Offre de service doit :
- a) avoir été reçue au plus tard à la Date limite;
 - b) être conforme au format et au plan d'Offre de service demandés, tels que décrits plus en détail à l'Annexe A;
 - c) inclure la dénomination sociale de l'Auteur d'une offre et tout autre nom sous lequel il exerce ses activités;
 - d) inclure l'adresse et le numéro de téléphone de l'Auteur d'une offre;
 - e) préciser si l'Auteur d'une offre est un particulier, une entreprise individuelle, une société, une société de personnes, une coentreprise, un consortium constitué en société ou un consortium constitué sous forme de société de personnes ou d'une autre entité légalement reconnue;
 - f) inclure le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne-ressource clé désignée par l'Auteur d'une offre;
 - g) inclure le nom de la personne qui assurera la gestion du Projet proposé si celle-ci n'est pas la personne-ressource clé dont il est question au sous-paragraphe f) ci-dessus;
 - h) inclure la Déclaration d'observation fiscale, dûment remplie, qui figure à l'Annexe B;
 - i) inclure trois (3) références relativement à l'Auteur d'une offre et à son personnel clé :

- i) les références devraient provenir de personnes auxquelles l'Auteur d'une offre a fourni avec succès des services similaires et/ou pour lesquelles il a effectué des travaux apparentés, avec une brève description de la nature des services fournis;
 - ii) le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource devraient être inclus pour chaque référence;
 - iii) la CCMEC peut, à sa seule discrétion, obtenir la confirmation que l'Auteur d'une offre a effectivement fourni les services décrits dans son Offre de service, en vérifiant ses références n'importe quand pendant le processus d'évaluation;
 - iv) si la CCMEC considère, à son seul avis, que les références d'un Auteur d'une offre quelconque sont insatisfaisantes, elle n'acceptera aucune Offre de service dudit Auteur d'une offre et ne conclura aucun Contrat avec lui.
- j) inclure une Proposition de prix, conformément à l'article 2.5.

2.2 Conflit d'intérêts

- 2.2.1 La présentation de l'Offre de service ou l'exécution du Contrat par l'Auteur d'une offre ne doit comporter aucun Conflit d'intérêts réel et/ou potentiel connu. Si l'Auteur d'une offre a connaissance d'un Conflit d'intérêts quel qu'il soit, les détails complets dudit Conflit d'intérêts doivent être énoncés dans l'Offre de service [voir l'Annexe A, paragraphe A.2 I), pour plus de renseignements].
- 2.2.2 Les Auteurs d'une offre qui, tel que déterminé par la CCMEC, sont considérés à sa seule discrétion comme présentant un Conflit d'intérêts, peuvent être disqualifiés.

2.3 Expérience

En plus des exigences relatives à l'Offre de service énoncées à l'article 2.1, l'Auteur d'une offre devrait aussi fournir les éléments suivants comme faisant partie de l'Offre de service :

- a) une description écrite d'un maximum de deux (2) projets et/ou services comparables que l'Auteur d'une offre a exécutés auparavant et/ou est en train d'exécuter, avec une explication des résultats de chaque projet;

- b) jusqu'à deux (2) échantillons de travail comparable réalisé précédemment par l'Auteur d'une offre.

2.4 Format et plan de l'Offre de service

Les Offres de service devraient respecter le format et le plan décrits plus en détail à l'Annexe A.

2.5 Proposition de prix

- 2.5.1 Les Offres de service doivent contenir une Proposition de prix (la « Proposition de prix ») pour l'exécution du Projet qui fournit une description détaillée de la rémunération estimative attendue en fonction de toutes les activités et réalisations attendues précisées à l'article 4.2 et qui doit préciser clairement tous les frais, coûts, services, débours et taxes (le « Prix »), autres que la taxe fédérale sur les produits et services (la « T.P.S. ») et la taxe de vente harmonisée (la « T.V.H. »), qui peuvent être présentées séparément du Prix dans la Proposition de prix.
- 2.5.2 Les Propositions de prix doivent inclure le détail des frais, coûts, services, débours et taxes inclus dans le Prix.
- 2.5.3 L'Auteur d'une offre retenu peut choisir de voyager dans les provinces et les territoires du Canada. Une estimation des frais de déplacement et d'hébergement doit être incluse dans la Proposition de prix.
- 2.5.4 Les coûts relatifs à la traduction et à la révision des rapports **doivent** figurer dans le budget. Il importe de souligner que le Secrétariat du CMEC doit approuver les candidatures des traductrices et traducteurs et des réviseuses et réviseurs embauchés par l'Auteur d'une offre.
- 2.5.5 Les Auteurs d'une offre doivent présenter leur Proposition de prix en dollars canadiens.
- 2.5.6 Lors de la rédaction de leur Proposition de prix, les Auteurs d'une offre devraient garder à l'esprit le fait que la CCMEC est un organisme à but non lucratif qui dispose d'un budget limité.
- 2.5.7 Le Prix ne constitue que l'un des nombreux critères qui seront utilisés pour évaluer les Offres de service. Conformément à l'article 7.1, la CCMEC n'est pas obligée d'accepter l'Offre de service ayant le prix le plus bas, ni d'accepter une Offre de service quelconque.

2.6 Coûts

- 2.6.1 L'Auteur d'une offre doit assumer tous les coûts liés à ce processus d'AO ou directement engagés du fait de ce processus, ce qui inclut, mais sans y être limité, tous les coûts résultant des éléments suivants et/ou engagés pour ceux-ci : a) la préparation et la présentation d'une Offre de service et/ou de toute question et/ou de tout addenda et/ou supplément de l'AO; et/ou b) les autres activités en rapport avec ce processus d'AO.
- 2.6.2 L'Auteur d'une offre doit assumer la responsabilité de toutes les menues dépenses personnelles qu'il peut être amené à engager en lien avec l'AO et son Offre de service.

2.7 Confidentialité

- 2.7.1 L'Auteur d'une offre retenu devra garantir la confidentialité des noms et des autres renseignements permettant d'identifier les répondants, qui ne serviront que pour les contacts et ne figureront dans aucun rapport de recherche. Les rapports de recherche ne devront identifier aucune personne, aucune école, aucun conseil et aucune commission scolaires, aucune province et aucun territoire.
- 2.7.2 Les Auteurs d'une offre devront utiliser des dispositifs de stockage intérieurs au Canada pour tous les renseignements personnels et pour toute information qui pourrait servir à identifier une personne particulière. Le transfert, le stockage ou l'accès à l'étranger est interdit pour les renseignements personnels et pour toute information qui pourrait servir à identifier une personne particulière.
- 2.7.3 Toute activité de collecte, de stockage ou de diffusion d'informations contenant des renseignements personnels ou tirée de renseignements personnels doit se conformer à la législation applicable des gouvernements provinciaux/territoriaux et du gouvernement fédéral sur la protection de la vie privée.

PARTIE 3. VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

3.1 Renseignements généraux sur le CMEC, la CCMEC, le Secrétariat du CMEC, le Consortium du français langue première et le Comité du Consortium du français langue première

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] est un organisme intergouvernemental fondé en 1967 par les ministres de l'Éducation, qui se sont ainsi donné :

- a) un forum où discuter de questions stratégiques;
- b) un mécanisme par lequel entreprendre des activités, des projets et des initiatives dans des domaines d'intérêt commun;
- c) un moyen de mener des consultations et de coopérer avec les organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation et le gouvernement fédéral;
- d) un instrument pour défendre sur la scène internationale les intérêts des provinces et des territoires en matière d'éducation.

Le CMEC assure le leadership en éducation aux échelons pancanadien et international et aide les provinces et les territoires à assumer la responsabilité constitutionnelle qui leur est conférée au chapitre de l'éducation.

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CCMEC)

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CCMEC) est l'entité juridique qui représente le CMEC, et elle est l'autorité contractante représentant le CMEC dans le cadre du présent AO, ainsi que pour tout Contrat qui peut être conclu aux termes du présent AO.

Secrétariat du CMEC

Le Secrétariat du CMEC désigne l'entité administrative permanente située à Toronto (Ontario) qui soutient les travaux du CMEC.

Consortium du français langue première (CFLP)

Le Consortium du français langue première (CFLP) est composé des ministères de l'Éducation de tout le Canada, à l'exception du Québec, afin d'appuyer l'éducation en langue française en milieu linguistique minoritaire.

Les provinces et les territoires sont les seuls responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de français langue première.

Compte tenu du caractère unique de l'éducation en langue française au Canada, le CFLP a été créé afin de promouvoir, dans les écoles francophones en milieu linguistique minoritaire, des conditions d'apprentissage en français qui permettront de rehausser le rendement scolaire des élèves.

Les membres du CFLP travaillent de façon concertée pour :

- comprendre les enjeux de l'éducation en langue française en milieu linguistique minoritaire;
- cerner les besoins communs en ce qui a trait à l'enseignement et à l'apprentissage en langue française en milieu linguistique minoritaire, et élaborer des stratégies et des ressources afin de répondre à ces besoins.

Comité du Consortium du français langue première (CCFLP)

Au niveau opérationnel, les travaux du CFLP sont coordonnés par le Comité du Consortium du français langue première (CCFLP), qui est composé des directrices et directeurs des programmes d'éducation en langue française dans les provinces et les territoires, à l'exception du Québec.

3.2 Contexte du Projet

Depuis 2004, le CFLP a entrepris plusieurs initiatives et projets pancanadiens visant l'appui de l'ensemble du personnel enseignant et, en définitive, la réussite éducative des élèves fréquentant les écoles de langue française en milieu minoritaire. Ces initiatives sont une occasion pour les provinces et les territoires de maximiser les efforts et l'expertise de chacune et chacun afin de donner suite aux priorités et aux défis communs.

Les recommandations de l'*Examen des trousse*s, rapport publié en 2015, ont permis au CFLP de se pencher, dans un premier temps, sur l'élaboration de l'autoformation [COMMUNICO](#), publiée en 2018. Cette autoformation cible l'amélioration de la communication orale chez les élèves tout en prenant en compte le processus de francisation dans les écoles de langue française au Canada. Ce même rapport recommandait également de mettre à jour la [Trousse de formation sur les stratégies cognitives et métacognitives de lecture et d'écriture](#), publiée en 2008 (Recommandation 2).

En partant du principe que la réussite des élèves est grandement liée au développement de la communication orale, de la lecture et de l'écriture, et pour faire suite au projet *COMMUNICO*, le CFLP a élaboré et publié en 2025 l'[Autoformation portant sur l'acquisition et l'enseignement de stratégies de lecture et d'écriture en contexte minoritaire francophone au Canada](#), pour les niveaux de la maternelle à la 3^e année. Cette autoformation se veut une refonte de la *Trousse de formation* lancée en 2008. Elle offre une grande flexibilité à l'ensemble du personnel enseignant, des directions d'école et des directions de services pédagogiques, et s'avère un modèle d'inspiration, de réflexion et de valorisation de la langue française en contexte linguistique minoritaire au Canada.

Les résultats du test de compréhension en lecture du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2022¹ démontrent que seulement 14 p. 100 des élèves de 15 ans ont atteint un niveau 5 ou plus dans leur rendement en lecture. Cela veut dire que la majorité des élèves ne parviennent pas, par exemple, à faire des inférences et à effectuer un raisonnement causal à partir de textes d'envergure. Ces habiletés sont pourtant nécessaires pour permettre aux élèves de développer leurs connaissances ainsi que leur plein potentiel à participer activement à la vie en société. Ces résultats en lecture soulignent également l'urgence de définir des interventions ciblées pour produire des effets positifs, particulièrement dans les milieux francophones en situation minoritaire où les élèves font face à des défis encore plus importants sur le plan de la langue, comme indiqué dans la présente proposition de Projet. Il est d'autant plus urgent de redoubler d'efforts, car, selon les résultats du test du PISA 2022, les scores en lecture au Canada ont diminué de 13 points entre 2018 et 2022, avec des baisses encore plus marquées dans certaines provinces. Les élèves des systèmes scolaires de langue française ont notamment obtenu des résultats inférieurs à la moyenne, soit un écart supplémentaire de 16 points par rapport à ceux de leurs homologues anglophones en ce qui concerne la langue parlée à la maison.

¹ PISA 2022: https://cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/438/PISA-2022_Canadian_Report_FR.pdf

À la lumière de ces données statistiques, le CFLP constate donc qu'il faut maintenant adapter les stratégies de lecture et d'écriture actuelles aux cycles moyen, intermédiaire et secondaire. Par conséquent, les membres du CFLP souhaitent développer une autoformation pour les niveaux scolaires de la 4^e à la 12^e année. Ce Projet permettrait de prendre en compte les spécificités qui soutiennent l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation de la lecture et de l'écriture dans un contexte linguistique minoritaire pancanadien en intégrant des travaux de recherche actuels et rigoureux portant sur des approches innovantes et inclusives propres à la littératie.

3.3 Avantages et raison d'être du Projet

L'appui offert à l'ensemble du personnel enseignant par l'entremise de l'autoformation proposée aidera les élèves de la 4^e à la 12^e année à :

- acquérir des habiletés et des compétences efficaces en langue française, précisément en lecture et en écriture;
- devenir des lectrices et lecteurs engagés;
- utiliser une gamme de stratégies de lecture et d'écriture de pointe;
- développer des compétences pour devenir des citoyennes et citoyens engagés et branchés qui contribuent en français à l'échelle mondiale;
- entretenir un rapport positif avec leur identité, la langue française et la culture francophone dans toute sa diversité pour être capables de continuer à croître durant leur parcours scolaire, professionnel et personnel.

La nouvelle autoformation contribuera à l'apprentissage, à l'enseignement et à l'évaluation de la lecture et de l'écriture, qui sont nécessaires pour préparer les élèves fréquentant les écoles de langue française en contexte linguistique minoritaire pancanadien à répondre aux attentes grandissantes à l'ère de la mondialisation et du numérique (p. ex., l'écriture et la lecture en ligne, les logiciels de correction, les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle [IA]).

Cette autoformation s'inscrit dans le prolongement d'une initiative pancanadienne portée par les ministères de l'Éducation, ce qui garantit que les stratégies proposées sont pertinentes pour le personnel enseignant et adaptées à son contexte provincial ou territorial. Hébergée sur le site Web enseignerlitteratie.ca, une plateforme conçue comme un guichet unique de perfectionnement professionnel, la ressource sera facile à consulter, à réexaminer et à intégrer dans les parcours professionnels existants. Le format autonome et modulaire permet au personnel enseignant, souvent débordé, d'y accéder à son propre rythme et de choisir les éléments les plus adaptés à sa réalité. En offrant des stratégies conçues spécifiquement pour l'enseignement du français dans des contextes linguistiques minoritaires, là où les ressources

ciblées demeurent rares, cette formation vient combler un besoin réel et souvent exprimé sur le terrain. Cette nouvelle autoformation pour les niveaux de la 4^e à la 12^e année s'appuie sur les fondements de celle déjà lancée pour les niveaux de la maternelle à la 3^e année, créant ainsi une continuité et une progression dans l'accompagnement des enseignantes et enseignants à travers l'ensemble des cycles scolaires.

PARTIE 4. RESPONSABILITÉS DE L'AUTEUR D'UNE OFFRE

4.1 Portée du Projet

L'autoformation axée sur les stratégies de lecture et d'écriture de la 4^e à la 12^e année doit actualiser des pédagogies, des modèles, des approches et des stratégies en matière d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation de la langue française, qui n'est pas nécessairement la langue parlée à la maison, en fonction des avancées issues de la recherche. Elle devra également outiller l'ensemble du personnel enseignant, des directions et des équipes pédagogiques francophones pour être à l'affût des pédagogies émergentes afin d'actualiser leurs connaissances et d'encore mieux accompagner la clientèle diversifiée d'élèves.

À l'image de l'autoformation destinée au personnel enseignant de la maternelle à la 3^e année, cette nouvelle ressource sera divisée en trois ou quatre modules distincts que les enseignantes et enseignants pourront consulter à leur propre rythme. Bien qu'il soit estimé qu'il faille environ 3,5 heures pour boucler l'ensemble du parcours de formation, aucun délai n'est imposé, ce qui permet une flexibilité optimale pour l'apprentissage autonome.

L'autoformation pourra inclure, entre autres, des pédagogies, modèles, approches et stratégies efficaces et inclusives en lecture et en écriture, avec des spécificités propres au développement de la langue française, notamment les régularités ou les dominances en français pour les élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Le contenu devra aussi inclure des éléments tels que l'éducation autochtone, la diversité culturelle, les approches plurilingues et les pratiques numériques. Il devra viser l'ensemble des communautés francophones, peu importe la province ou le territoire en milieu linguistique minoritaire, et les modes d'apprentissage. L'usage de capsules vidéo, d'exemples d'activités motivantes, de questions de réflexion et de liens vers d'autres initiatives pancanadiennes sera privilégié.

La nouvelle ressource doit tenir compte de divers facteurs, y compris :

- la connaissance des pédagogies et pratiques actuelles en enseignement du français langue première en contexte minoritaire, particulièrement aux cycles intermédiaire et secondaire;
- la compréhension du contexte pancanadien en éducation;
- la capacité à créer du contenu adapté à différents publics, notamment les enseignantes et enseignants;
- la sensibilité aux réalités linguistiques et culturelles variées des élèves;
- l'intégration réfléchie du numérique, y compris des outils d'IA, pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage du FLP;
- l'attention portée à l'accessibilité, à l'inclusivité et à la représentativité pancanadienne dans les ressources proposées;
- la capacité à traduire les conclusions de recherche ou les orientations pédagogiques en outils concrets, applicables en salle de classe.

4.2 Activités et réalisations attendues

Le Projet englobera les activités et les réalisations attendues suivantes, à accomplir dès la signature de l'entente et au plus tard le 31 mars 2027.

1. Élaboration des contenus de l'autoformation sur l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des stratégies de lecture et d'écriture

- a) Recenser les écrits à l'échelle pancanadienne et internationale sur les pédagogies, les modèles, les approches et les stratégies en matière d'acquisition, d'enseignement et d'évaluation des principaux fondements de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Cette recension inclura les évolutions en éducation permettant de mettre à jour l'information dans le cadre théorique de la présente autoformation (de la 4^e à la 12^e année).
- b) Préparer un court sommaire des données de recherche à partir des écrits recensés.
- c) Effectuer un inventaire et une analyse des contenus de la *Trousse de formation sur les stratégies cognitives et métacognitives de lecture et d'écriture* (2008).
- d) Prendre en compte l'*Autoformation portant sur l'acquisition et l'enseignement des stratégies de lecture et d'écriture en contexte linguistique minoritaire francophone au Canada* lancée en 2025, afin de profiter des fruits de la recherche dans ce domaine.
- e) Rédiger des recommandations sur les contenus à préserver, à adapter, à ajouter et à éliminer, en tenant compte du contexte pancanadien.

- f) Élaborer le contenu de l'autoformation portant sur les stratégies de lecture et d'écriture pour les niveaux de la 4^e à la 12^e année, en tenant compte des recensions effectuées et des recommandations retenues par le CCFLP.
- g) Faire valider le contenu à différents moments durant l'élaboration de l'autoformation.

2. Développement du site Web de l'autoformation

- a) Faire un survol de différents modèles d'autoformation, y compris celui de la plus récente autoformation élaborée par le CFLP pour les niveaux de la maternelle à la 4^e année, et proposer le modèle privilégié, avec justification à l'appui, pour que le Groupe de travail du FLP (GTFLP) et le CCFLP prennent une décision éclairée.
- b) Soumettre trois exemples de signature graphique pour que le GTFLP puisse choisir sa signature graphique préférée de manière éclairée. Cette signature graphique devra refléter les lignes directrices de la conception du contenu.
- c) Conceptualiser l'arborescence du site Web pour le rendre ergonomique et pour mettre en valeur des contenus élaborés sous l'activité n° 2 du Projet, et ce, dans un cadre de formation. L'arborescence pourrait donner lieu à différentes rubriques, notamment :
 - des modules interactifs d'apprentissage professionnel pour actualiser le savoir du personnel enseignant;
 - une variété de moyens pour diversifier l'expérience d'apprentissage du personnel enseignant;
 - du matériel d'appui.
- d) Concevoir un site Web qui offre un système de navigation intuitif et convivial, et qui favorise une ambiance dynamique et colorée. Ce site Web doit être compatible avec les spécifications du portail *J'enseigne en français au Canada*, offrir des outils de mesure et d'analyse, et être facile à modifier et à mettre à jour à l'avenir.

3. Hébergement de l'autoformation sur le site d'accueil *J'enseigne en français au Canada*

- a) Intégrer le site Web de la nouvelle autoformation au site Web *J'enseigne en français au Canada*.
- b) Ajuster certains éléments du site *J'enseigne en français au Canada* lors de l'intégration de la nouvelle ressource.

4. Promotion et diffusion de la ressource

- a) Élaborer un plan de diffusion et de promotion visant les publics cibles.

La ressource sera publiée sur le site Web du Consortium du français langue seconde (Consortium du FLS), www.inspirefls.ca, et sur celui du CMEC.

PARTIE 5. GOUVERNANCE ET PROCESSUS

5.1 Gestionnaire

La Gestionnaire œuvrant à titre de personne-ressource pour l'AO (et les Services) sera M^{me} Asia Kotasinska. Les Services seront gérés par le Comité du Consortium du français langue première. La logistique sera coordonnée par le Secrétariat du CMEC.

5.2 Dotation en personnel

- 5.2.1 La CCMEC et l'Auteur d'une offre doivent chacun affecter du personnel aux Services.
- 5.2.2 Tout changement de personnel par l'Auteur d'une offre doit être approuvé par M^{me} Asia Kotasinska.
- 5.2.3 La CCMEC se réserve le droit de refuser les changements de personnel si, de façon raisonnable, elle considère que cela peut remettre en question la réalisation des Services en temps voulu ou la qualité des Services et/ou avoir un effet sur la réputation et/ou la crédibilité de la CCMEC, du CMEC et/ou de ses Membres.

PARTIE 6. ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICE

6.1 Comité d'évaluation

- 6.1.1 Un Comité d'évaluation (le « CE ») sélectionné par la CCMEC a pour responsabilité d'évaluer les Offres de service et, sous réserve des droits généraux de la CCMEC tels qu'établis à l'article 7.1, de sélectionner une Offre de service retenue, le cas échéant.
- 6.1.2 Le CE peut être constitué de hauts fonctionnaires et/ou de personnes nommées par les ministères de l'Éducation, de consultantes ou consultants en communications, d'une conseillère ou d'un conseiller juridique ainsi que de membres du personnel du Secrétariat du CMEC, qui ont tous connaissance du fonctionnement du CMEC.

6.2 Processus d'évaluation et sélection d'une Offre de service

6.2.1. Le CE examinera et pourra sélectionner une Offre de service au nom de la CCMEC. Il évaluera les Offres de service en fonction des critères suivants :

- a) respect des exigences établies à l'article 2.1;
- b) évaluation de l'expérience établie à l'article 2.3;
- c) Proposition de prix, conformément à l'article 2.5;
- d) respect du format et du plan de l'Offre de service, conformément à l'article 2.4 et à l'Annexe A;
- e) travail que l'Auteur d'une offre a fait auparavant.

6.2.2. Lors de l'évaluation, le CE attribuera des notes pour les critères établis au paragraphe 6.2.1 afin de classer les Offres de service et de sélectionner une Offre de service, le cas échéant.

6.2.3 La sélection d'une Offre de service est entièrement à la seule discrétion du CE et sera fondée sur l'évaluation par le CE des facteurs énoncés au paragraphe 6.2.1.

PARTIE 7. QUESTIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES

7.1 Droits généraux de la CCMEC

7.1.1 La CCMEC peut, à sa seule discrétion :

- a) refuser toute Offre de service ou toutes les Offres de service;
- b) accepter toute Offre de service;
- c) si une (1) Offre de service seulement est reçue, décider de l'accepter ou de la refuser, ou entamer des négociations avec l'Auteur d'une offre;
- d) choisir de reporter indéfiniment l'AO en tout temps;
- e) modifier le Calendrier, l'AO ou tout autre aspect de l'AO avant ou après la Date limite;
- f) annuler le présent AO en tout temps et subséquemment annoncer ou demander de nouvelles Offres de service portant sur le même

sujet que le présent document d'AO, avec les mêmes Auteurs d'une offre ou avec des Auteurs d'une offre différents, ou encore avec des Auteurs d'une offre invités.

- 7.1.2 La CCMEC n'est pas obligée de sélectionner l'Auteur d'une offre dont la Proposition de prix est la plus basse.

7.2 Responsabilité de la CCMEC à l'égard des coûts de l'Auteur d'une offre

Ni la CCMEC, ni le CMEC, ni ses Membres, ni leurs administrateurs et/ou cadres respectifs ne seront responsables d'aucuns coûts, frais, pertes et/ou dommages engagés et/ou subis par l'Auteur d'une offre et/ou par toute personne ayant un rapport avec l'Auteur d'une offre, et résultant d'une mesure quelconque prise par la CCMEC ou d'une omission quelconque de la part de la CCMEC, conformément à l'article 7.1.

7.3 Lois applicables et attournement

- 7.3.1 Le présent AO doit être régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois applicables du Canada.

- 7.3.2 L'Auteur d'une offre convient :

- a) que toute action et/ou poursuite en rapport avec le présent AO sera intentée devant un tribunal compétent quelconque de la province de l'Ontario et, à cette fin, l'Auteur d'une offre reconnaît irrévocablement et inconditionnellement la compétence dudit tribunal de l'Ontario et convient de s'y soumettre;
- b) qu'il renonce irrévocablement à tout droit de contester toute action et/ou poursuite en Ontario à l'encontre du Comité d'évaluation en rapport avec l'AO, pour quelque motif de compétence que ce soit, y compris pour motif de *forum non conveniens*, et s'engage à ne procéder à aucune contestation;
- c) qu'il s'engage à ne pas contester l'exécution qui lui est opposée, dans quelque province ou territoire que ce soit, de tout jugement ou ordonnance dûment obtenu d'un tribunal de l'Ontario, conformément à l'article 7.3 du présent AO.

7.4 Limitation de responsabilité

- 7.4.1 Nonobstant toute disposition contraire des présentes, ni la CCMEC, ni le CMEC, ni ses Membres, ni le Comité d'évaluation, ni leurs entités apparentées, administrateurs, cadres et/ou employés respectifs ne seront responsables à l'égard de l'Auteur d'une offre d'aucuns dommages

indirects, accessoires, punitifs et/ou consécutifs ni d'aucune perte de bénéfice et/ou de revenu subis par l'Auteur d'une offre et résultant directement et/ou indirectement du présent AO, que l'Auteur d'une offre ait été avisé ou non de la possibilité de tels dommages et que ces derniers soient fondés sur une violation de contrat ou de garantie (y compris tout cas de violation essentielle ou de violation de modalité essentielle), sur une responsabilité délictuelle (y compris la négligence) ou sur une déclaration inexacte, à titre d'indemnité et/ou en vertu de toute autre théorie, en droit ou en équité.

- 7.4.2 Dans la mesure autorisée par la Loi applicable, la responsabilité globale totale de la CCMEC, du CMEC, de ses membres, du Comité d'évaluation et de leurs entités apparentées, administrateurs, cadres et/ou employés respectifs envers l'Auteur d'une offre à l'égard de toute réclamation présentée contre elle en vertu du présent AO et/ou en rapport avec cet AO ne devra pas dépasser les coûts raisonnables de l'Auteur d'une offre pour la préparation de son Offre de service, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

7.5 Propriété des Offres de service

Les Offres de service présentées et tous les documents qui les accompagnent deviennent la propriété exclusive de la CCMEC et, sauf si la CCMEC décide à sa seule discrétion de le faire, ne seront pas restitués à leur Auteur.

7.6 Propriété intellectuelle

La CCMEC deviendra propriétaire des réalisations attendues du Projet, telles qu'elles sont décrites à l'article 4.2, ce qui comprend également, pour plus de précisions, toutes ses conclusions ainsi que tous droits de propriété intellectuelle qui en font partie intégrante. L'Auteur d'une offre qui aura été sélectionné devra céder immédiatement et sur demande tous les droits d'auteur à la CCMEC et aura l'obligation de renoncer à ses droits moraux relatifs aux réalisations attendues du Projet et à tout produit élaboré en vertu du Contrat.

7.7 Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée

La fourniture de services en vertu du Contrat est assujettie à toutes les lois applicables relatives à la T.P.S. et à la T.V.H.

7.8 Information confidentielle

L'Auteur d'une offre convient que toute Information confidentielle :

- a) demeurera la seule propriété de la CCMEC et de ses Membres, le cas échéant, et qu'il la traitera comme étant confidentielle;

- b) ne sera utilisée par l'Auteur d'une offre pour aucune fin autre que l'élaboration et la présentation d'une Offre de service en réponse au présent AO et/ou pour l'exécution de toute entente subséquente en rapport avec le Projet, le cas échéant;
- c) ne sera divulguée par l'Auteur d'une offre à aucune personne qui ne participe pas à la préparation de son Offre de service, à la négociation du Contrat et/ou à l'exécution de toute entente subséquente en rapport avec le Projet, sans le consentement écrit préalable de la CCMEC;
- d) ne sera en aucune façon utilisée au détriment de la CCMEC par l'Auteur d'une offre;
- e) sera, si la CCMEC en fait la demande, retournée à la CCMEC par l'Auteur d'une offre pas plus de cinq (5) jours civils après ladite demande.

7.9 Cession de l'AO par la CCMEC

Les dispositions du présent AO s'appliqueront au profit de la CCMEC et des autres parties du CMEC ainsi que de leurs successeurs et ayants droit. L'Auteur d'une offre reconnaît aux parties de la CCMEC leurs droits directs aux termes des articles 7.2, 7.4 et 7.8. Dans la mesure où la loi autorise le plein exercice de ces droits, la CCMEC et l'Auteur d'une offre reconnaissent et acceptent que la CCMEC agisse à titre d'agent et/ou de fiduciaire des parties de la CCMEC.

7.10 Cession des Offres de service

Les Offres de service ne peuvent pas être cédées par les Auteurs d'une offre.

ANNEXE A – FORMAT ET PLAN DE L'OFFRE DE SERVICE

A.1 Instructions concernant le format de l'Offre de service

Cette section décrit le format dans lequel l'Auteur d'une offre devrait préparer l'Offre de service. Si l'Auteur d'une offre ne prépare pas l'Offre de service de cette façon, l'Offre de service peut être refusée, à la seule discrétion de la CCMEC.

Le texte de l'Offre de service devrait :

- a) être présenté en utilisant la police de caractères Calibri ou Times New Roman à 12 points;
- b) inclure une table des matières donnant la liste de toutes les annexes de l'Offre de service, en tant que partie de l'Offre de service;
- c) avoir des pages numérotées;
- d) fournir de l'information conformément aux instructions de la section A.2 ci-dessous.

A.2 Instructions concernant le plan de l'Offre de service

L'Offre de service devrait être présentée selon le plan ci-dessous :

- a) **Page couverture et table des matières**
- b) **Section 1 – Sommaire**

Le sommaire devrait fournir une brève description du Projet, à savoir :

- i) principales questions de recherche à traiter;
 - ii) utilité du Projet pour les politiques et/ou la pratique;
 - iii) méthodologies proposées;
 - iv) nom et qualifications de l'Auteur d'une offre et des membres du personnel participant au Projet;
 - v) réalisations attendues;
 - vi) budget total.
- c) **Section 2 – Introduction et renseignements généraux**

Cette section devrait présenter l'information nécessaire pour satisfaire les exigences relatives à l'Offre de service contenues dans le paragraphe 2.1.2, sous-paragraphe c) à g). De plus, cette section devrait préciser si l'Auteur

d'une offre a l'intention, à un moment quelconque au cours de la durée du Contrat résultant du présent AO, d'utiliser une autre entité relativement à la gestion des services à fournir aux termes dudit Contrat.

d) **Section 3 – Expérience de l'Auteur d'une offre** (maximum de quatre [4] pages)

Cette section devrait inclure les éléments suivants :

- i) Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre en gestion et en réalisation de projets comparables à ce Projet, notamment :
 - Solide expérience en gestion de projets éducatifs à grande échelle, particulièrement dans l'enseignement du français langue première.
 - Coordination efficace d'équipes multidisciplinaires et collaboration étroite avec des enseignantes et enseignants.
 - Gestion rigoureuse de budgets, de calendriers et de livrables dans des contextes complexes.
 - Expertise dans la conception de contenus adaptés à divers publics éducatifs, pour favoriser l'accessibilité, l'inclusivité et la flexibilité d'utilisation, en présentiel comme en virtuel.
 - Approche fondée sur des données probantes et des recommandations issues de groupes de travail composés de membres du personnel enseignant, pour assurer la pertinence et l'efficacité des ressources.
 - Expérience technique dans la conception de sites Web conviviaux et accessibles, adaptés aux besoins du personnel enseignant.
- ii) Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre en gestion de projets, notamment pour :
 - l'établissement et le respect d'un horaire de travail;
 - la prise en charge directe de la responsabilité de toutes les activités de tous les participants au Projet, de toutes les tâches et de toutes les réalisations attendues;
 - la gestion des risques dans le contexte des relations publiques.
- iii) Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre pour consulter et examiner la documentation en français aussi bien qu'en anglais. À sa seule discrétion, la CCMEC peut demander aux Auteurs d'une offre de fournir une preuve documentaire de ces capacités.

iv) Curriculum vitæ (exclu du nombre de pages permis).

e) **Section 4 – Qualifications du personnel participant au Projet** (maximum de huit [8] pages)

- i) L'Auteur d'une offre devrait fournir une description détaillée des connaissances, des compétences et de l'expertise du personnel désigné pour le Projet.
- ii) L'Auteur d'une offre devrait décrire ses rôles et ses responsabilités et ceux de tous ses agents, employés et sous-traitants qui participeront au Projet, en précisant l'identité de ceux qui exerceront lesdits rôles, leur expérience du travail en équipe et leur expertise pertinente respective.
- iii) L'Offre de service devrait préciser le nom de la personne-ressource clé de ce Projet, à laquelle incombera la responsabilité quotidienne de la répartition des tâches à accomplir et de l'affectation des ressources afin d'exécuter le Projet avec succès dans les délais prévus. La personne-ressource clé devra définir, élaborer et exécuter des tâches précises, faire le suivi des priorités du Projet, des plans de travail, des calendriers, des questions à régler et des réalisations attendues, et faire rapport à la CCMEC.
- iv) L'Auteur d'une offre devrait remplir un tableau, tel que celui ci-après, pour chaque membre de l'équipe qu'il propose. Veuillez noter que les mérites des membres de l'équipe seront évalués collectivement. Les tableaux devraient être inclus directement dans cette section.

	Paramètres de réponse
Nom	
Rôle dans le Projet	
Coût des services	En dollars canadiens, pour la durée du Projet
Participation au Projet	Temps plein, temps partiel, tel que requis pour les diverses tâches
Expérience en rapport avec le rôle assigné dans le Projet	
Relations d'emploi avec l'Auteur d'une offre	Emploi à temps plein, emploi à temps partiel, emploi pour la durée du Projet, sous-traitant
Langue première	Français, anglais
Langue seconde	Français, anglais
Niveau de la langue seconde	Conversation, langue écrite ou conversation et langue écrite
Éducation formelle	Diplômes et grades pertinents et établissements où ils ont été obtenus
Qualifications	Titres pertinents (ne pas inclure les adhésions en tant que membre) et les établissements où ils ont été obtenus

f) **Section 5 – Plan de mise en œuvre** (maximum de cinq [5] pages)

Les Auteurs d'une offre devraient inclure un plan de travail directement dans cette section. Ce plan doit comporter les éléments suivants :

- i) détails définissant les étapes devant aboutir aux réalisations attendues et les divers éléments du Projet, nommant qui sera chargé de chaque élément et indiquant quand chaque élément sera terminé;
- ii) présentation de tout problème et/ou risque perçus inhérents aux méthodologies et/ou stratégies de mobilisation des connaissances proposées;
- iii) échéancier prévu des réalisations attendues et des réunions tenues à fréquence régulière pour passer les progrès en revue.

- g) **Section 6 – Services supplémentaires à valeur ajoutée** (maximum de deux [2] pages)

Les Offres de service devraient comporter une description de toute valeur ajoutée et/ou de tout avantage concurrentiel offerts par l'Auteur d'une offre, avec une explication quant à la façon dont cela contribue à atteindre les objectifs du Projet. Tout autre service ou soutien et/ou toute information supplémentaire que l'Auteur d'une offre aimerait voir pris en considération par la CCMEC lors de l'évaluation de son Offre de service devraient être présentés dans cette section.

- h) **Section 7 – Proposition de prix** (maximum d'une [1] page)

Conformément à l'article 2.5, l'Auteur d'une offre devrait indiquer le prix total pour l'exécution du Projet.

- i) **Annexe A – Déclaration d'observation fiscale**

Conformément au paragraphe 2.1.2, sous-paragraphe h), l'Auteur d'une offre devrait fournir, en tant qu'Annexe A de l'Offre de service, un exemplaire signé de la Déclaration d'observation fiscale, fournie à l'Annexe B du présent document d'AO.

- j) **Annexe B – Références**

Conformément au paragraphe 2.1.2, sous-paragraphe i), l'Auteur d'une offre devrait fournir, en tant qu'Annexe B de l'Offre de service, trois (3) références.

- k) **Annexe C – Échantillons de travail**

Conformément à l'article 2.3, sous-paragraphe b), l'Auteur d'une offre devrait fournir, en tant qu'Annexe C de l'Offre de service, un maximum de deux (2) échantillons de travail similaire.

- l) **Annexe D – Explication du Conflit d'intérêts** (le cas échéant)

Conformément à l'article 2.2, si l'Auteur d'une offre a un Conflit d'intérêts, il doit préciser les détails dudit Conflit d'intérêts à l'Annexe D de l'Offre de service.

ANNEXE B – DÉCLARATION D'OBSERVATION FISCALE

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (la « **CCMEC** »)

Appel d'offres pour une autoformation portant sur l'acquisition et l'enseignement des stratégies de lecture et d'écriture en contexte minoritaire francophone au Canada (de la 4^e à la 12^e année)

Déclaration d'observation fiscale

L'Auteur d'une offre atteste, par les présentes, qu'au moment de la présentation de son Offre de service, il était en conformité avec toutes les lois fiscales canadiennes fédérales et provinciales ou territoriales et que, en particulier, toutes les déclarations qui doivent être présentées en vertu desdites lois fiscales fédérales et provinciales ou territoriales ont été présentées, et que tous les impôts dus et exigibles en vertu desdites lois ont été payés, ou que des dispositions satisfaisantes ont été prises et maintenues pour leur paiement.

Daté à _____ ce _____ jour de _____ 2025.

Auteur d'une offre :

Par :

(Signataire autorisé)

Nom en
lettres
moulées :

ANNEXE C – FORMULAIRE DE CONTRAT

La Corporation	The Corporation
du	of the
Conseil des ministres	Council of Ministers
de l'Éducation, Canada	of Education, Canada

ANNEXE D – FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Autoformation portant sur l'acquisition et l'enseignement des stratégies de lecture et d'écriture en contexte minoritaire francophone au Canada (de la 4^e à la 12^e année)

Sections du plan de l'Offre de service	Description	Score
1 et 2	Sommaire, introduction et renseignements généraux	/5
	a. questions principales à traiter; b. utilité du Projet pour les politiques et/ou la pratique; c. méthodologies proposées; d. nom et qualifications de l'Auteur d'une offre et des membres du personnel participant au Projet; e. réalisations attendues; f. budget total; g. autres	
3	Expérience de l'Auteur d'une offre	/35
	Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre en gestion et en réalisation de projets comparables à ce Projet, notamment : a. Solide expérience en gestion de projets éducatifs à grande échelle, particulièrement dans l'enseignement du français langue première. b. Coordination efficace d'équipes multidisciplinaires et collaboration étroite avec des enseignantes et enseignants. c. Gestion rigoureuse de budgets, de calendriers et de livrables dans des contextes complexes. d. Expertise dans la conception de contenus adaptés à divers publics éducatifs, pour favoriser l'accessibilité, l'inclusivité et la flexibilité d'utilisation, en présentiel comme en virtuel. e. Approche fondée sur des données probantes et des recommandations issues de groupes de travail composés de membres du personnel enseignant, pour assurer la pertinence et l'efficacité des ressources. f. Expérience technique dans la conception de sites Web conviviaux et accessibles, adaptés aux besoins du personnel enseignant.	/10
	Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre en gestion de projets, notamment pour : a. l'établissement et le respect d'un horaire de travail; b. la prise en charge directe de la responsabilité de toutes les activités de tous les participants au Projet, de toutes les tâches et de toutes les réalisations attendues; c. la gestion des risques dans le contexte des relations publiques.	/10
	Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre pour consulter et examiner la documentation en français aussi bien qu'en anglais. À sa seule discrétion, la CCMEC peut demander aux Auteurs d'une offre de fournir une preuve documentaire de ces capacités	/10
	Curriculum vitæ	/5
4	Qualifications du personnel participant au Projet	/5
5	Plan de mise en œuvre	/40
	Détails définissant les étapes devant aboutir aux réalisations attendues et les divers éléments du Projet, nommant qui sera chargé de chaque élément et indiquant quand chaque élément sera terminé	/15

	Présentation de tout problème et/ou risque perçus inhérents aux méthodologies et/ou stratégies de mobilisation des connaissances proposées	/15
	Échéancier prévu des réalisations attendues et des réunions tenues à fréquence régulière pour passer les progrès en revue	/10
6	Services supplémentaires à valeur ajoutée	/5
7	Prix, y compris le détail des frais, coûts, services, dépenses et taxes	/10
	Respect des exigences obligatoires relatives à l'Offre de service	O/N
Annexe A	Déclaration d'observation fiscale	O/N
Annexe B	Références	O/N
Annexe C	Échantillons de travail	O/N
Annexe D	Explication du Conflit d'intérêts (le cas échéant)	O/N
	Total des points	/100